

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

12 DECEMBRE 2024

SÉANCE PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à onze heures et quinze minutes, le conseil départemental de Loir-et-Cher s'est réuni dans la salle Kléber LOUSTAU, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe GOUET.

Étaient présents :

Mmes ANDRÉ, BEAU, DOUCET, DUBÉ, FOUCHER-MAUPETIT, GALLARD, GIBOTTEAU, LHÉRITIER, MILLET, PÉAN-NORQUET, PERSILLARD, REPINÇAY, THIBAUT, VERNERET.

MM. BAUDU, BIOULAC, CONTOUR, GOUET, HARNOIS, HUGUET, LECUIR, LESEIGNOUX, MERCIER, PAOLETTI, PILLEFER, SARTORI, THORIN, VÉTELÉ.

Pouvoirs :

Mme EL ADRAOUI à M. VÉTELÉ

M. PELTIER à Mme VERNERET

Président :

M. Philippe GOUET

Secrétaire de séance :

Mme Florence DOUCET

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT DE MANIÈRE CONTINUE SUR L'ENSEMBLE DE LA RÉUNION.

LES SORTIES DE SALLE ET POUVOIRS PONCTUELS SONT RELATÉS DOSSIER PAR DOSSIER.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil départemental du 17 octobre 2024.....8
2. Début d'exécution budgétaire 2025 avant vote du budget primitif – Modification du volume des autorisations de programmes et des autorisations d'engagements.....9
3. Le personnel – Mouvements de postes et tableau des emplois permanents.....16
4. Éducation et jeunesse.....22
5. Orientations de la campagne tarifaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour 202523
6. Indicateurs et index relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale – Communication.....26
7. Garantie pour un emprunt de l'OPH Terres de Loire Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Construction de 3 logements à Mer.....27
8. Garantie pour un emprunt de la société 3F Centre-Val de Loire auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Construction de 4 logements à Lamotte-Beuvron29
9. Garantie du département aux prêts contractés par les bailleurs de logements sociaux pour 2025 .30
10. Compétences déléguées au président du conseil départemental - Décisions prises du 1^{er} mai au 31 octobre 2024.....32
11. Communication sur le bilan 2024 Loir-et-Cher en action.....33
12. Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire relatif au contrôle des comptes et de la gestion du département de Loir-et-Cher - Exercices 2018 et suivants35

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Bonjour à tous. Mes chers collègues, l'instabilité politique et économique dans laquelle est actuellement plongée la France, rend d'autant plus importante notre mission, celle d'être la collectivité des solidarités humaines et territoriales. Nous devons rester attentifs à la situation économique qui a évidemment des répercussions immédiates sur nos politiques d'insertion professionnelle. Selon l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,3 % l'an prochain, après avoir été de 3,2 % cette année. L'OCDE s'attend à une reprise de la croissance du commerce mondial, mais prévient de l'incertitude liée à une guerre commerciale qui se profile. Aux États-Unis, la croissance devrait atteindre 2,4 % en 2025. Dans le même temps, la croissance atteindra 1,3 % dans la zone euro, quant à la France, elle est créditée d'un maigre 0,9 % pour l'an prochain. L'inflation est attendue à 2,1 % aux États-Unis et dans la zone euro dès l'an prochain, avant de reculer à 2 % en 2026. Un bémol de taille cependant sur les prévisions : l'élection de Donald Trump à la Maison-Blanche pourrait déclencher un plus grand protectionnisme commercial. Les mesures restrictives à l'importation des pays du G20 continuent d'augmenter. Elles affectent désormais 12,7 % de leurs importations, ce qui est trois fois plus qu'en 2015. De telles mesures pourraient accroître les coûts et les prix et décourager l'investissement, affaiblir l'innovation et à terme, ralentir la croissance, prévient l'OCDE.

Le FMI, comme à son habitude, est plus alarmiste. Selon lui, plusieurs moteurs de la croissance mondiale sont en panne, à commencer par celui de la Chine. Au troisième trimestre 2024, la hausse de son produit intérieur brut a été la plus faible depuis le début de l'année 2023. Enfin, le FMI ajoute dans ses prévisions que les défis structurels comme le vieillissement de la population, la faiblesse des investissements et une faible augmentation de la productivité, brident la croissance mondiale.

Une croissance qui semble donc à bout de souffle, trop faible pour absorber le gonflement de la dette publique, éliminer la pauvreté et effectuer les investissements qui s'imposent dans la lutte contre le réchauffement climatique. Avec des dépenses qui croissent plus vite que le PIB, la dette publique devrait s'alourdir et atteindre les 100 % du PIB mondial d'ici à 2030, soit 10 points de plus par rapport à 2019, juste avant la pandémie de la Covid-19. Cela a pour conséquence des risques plus élevés de crise financière ou de défaut de paiement. Aux tumultes géopolitiques en Ukraine ou au Proche-Orient, se greffent donc les incertitudes économiques et politiques.

En France, selon les derniers chiffres, les prix des énergies et des matières premières importées rebondissent. En octobre, le prix du pétrole en euro a augmenté de + 4,1 %, tout comme celui du gaz à + 11,7 % ou les prix des matières premières industrielles qui repartent fortement à la hausse à + 7,4 %.

Par ailleurs, l'actualité française est marquée par une hausse sensible des défaillances d'entreprises et de plans sociaux. Nous avons tous vu les exemples d'ArcelorMittal, de Michelin ou encore d'Auchan pour ne citer qu'eux, et chez nous récemment, de Valeo ou de Bosch Automotive Système et ce n'est malheureusement que le début. Les procédures collectives (redressement, liquidation) touchant les entreprises loir-et-chériennes se multiplient : sur Blois, c'est 248 procédures ; sur le bassin de vie de Romorantin : 143 ; sur le bassin de vie de Vendôme : 81.

À la fin octobre, plus de 160 000 emplois en France étaient menacés par une procédure collective. Le nombre de procédures collectives ouvertes devrait atteindre 65 000 en cette fin 2024. Il est au plus haut niveau depuis quinze ans. Le nombre de faillites est en hausse de 20 % par rapport à 2023. La forte hausse des taux d'intérêt décidée par la Banque centrale européenne pour lutter contre l'inflation a grippé tout le secteur de la construction et de l'immobilier. Ce qui n'est pas sans influencer nos DMTO, vous le savez. Le nombre de permis de construire a atteint en septembre le plus bas niveau depuis 2015. Les mises en chantier sont à leur plus faible niveau depuis 2000. La Fédération française du bâtiment redoute des pertes de 40 à 60 000 équivalents temps plein sur l'année 2025.

Depuis la dissolution de juin, l'attractivité de la France est plombée par la double incertitude budgétaire et politique.

À la lecture de la presse internationale, le dernier gouvernement Barnier n'a rien arrangé à l'image de notre pays. Juvénal s'écriait en son temps : « *La censure épargne les corbeaux et s'acharne sur les colombes* ». Oui, malheureusement, la victime de cette instabilité depuis juillet, c'est bien la France. Les entrepreneurs et les investisseurs demandent une vision, un cap et une pérennité pour le développement de leurs projets, tout comme les collectivités territoriales. Selon le dernier baromètre *Ernst & Young*, près d'un dirigeant d'entreprise étrangère sur deux a réduit ses projets d'investissement dans l'Hexagone.

Au niveau de la région Centre-Val de Loire, selon la Banque de France, l'activité en novembre a peu évolué dans l'industrie et les services marchands et elle est en repli dans le bâtiment. À l'exception notable de l'aéronautique, les carnets de commandes demeurent jugés dégradés dans presque tous les secteurs de l'industrie, réduisant d'autant la visibilité des chefs d'entreprise concernant leur activité dans les prochains mois.

Il s'est passé beaucoup de choses au niveau national depuis notre dernière réunion, un projet de loi de finances présenté à l'Assemblée nationale, d'abord, avec des mesures impactant de façon inadmissible les collectivités et notre département. Je vous rappelle que la facture pour le département de Loir-et-Cher de ce projet désormais caduc était de près de 16 millions d'euros, sans compter le volet 2 du Ségur et la revalorisation du RSA. Ensuite, un discours de l'ex-Premier ministre Michel Barnier, aux Assises des Départements de France à Angers, qui a fait des concessions concernant l'effort demandé aux départements pour le redressement des comptes publics de la nation. Les efforts demandés étaient malgré tout colossaux pour les collectivités qui sont déjà étranglées par un effet ciseau dévastateur.

Aujourd'hui, après le vote de la motion de censure et la chute du gouvernement, nous sommes suspendus à la nomination imminente d'un nouveau Premier ministre et de son gouvernement. Ce nouveau gouvernement devrait d'urgence faire voter une loi spéciale, afin de reconduire l'an prochain la loi de finances 2024 avant le vote, en principe, d'ici février, d'un nouveau projet de budget pour 2025. La question reste de savoir ce que cette future loi de finances prévoira pour les collectivités territoriales, mais ne nous leurrions pas, les collectivités locales ne retrouveront pas l'ensemble des recettes de 2024. Le futur gouvernement sera toujours au bord du précipice d'un déficit béant et sera conduit à mettre à la diète les finances publiques d'une manière ou d'une autre. Contrairement aux rêves de certains, la censure n'a rien effacé de notre dette.

Pour rappel, le projet de loi de finances 2025 avorté prévoyait un prélèvement de 2 % des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales pour 3 milliards d'euros, une privation de la dynamique de la TVA pour 1,2 milliard d'euros, une stabilisation de la dotation globale de fonctionnement, une baisse prévisionnelle du FCTVA de 258 millions d'euros, et d'autres ajustements divers pour près de 550 millions d'euros. Pour faire bonne mesure, ajoutons-y la baisse de 1,5 milliard d'euros du Fonds vert, les effets de l'inflation et l'augmentation de quatre points des cotisations de la CNRACL. On n'imagine pas le nouveau gouvernement renoncer à ces pistes d'économies. La loi spéciale ne doit pas nous bercer d'illusions chers collègues et je le redis, les collectivités n'échapperont pas en 2025 à une participation substantielle au redressement des comptes publics. Le dispositif de prélèvement de nos recettes serait toujours au-dessus de la pile des obsessions lumineuses des hauts fonctionnaires des finances. Nous restons donc très vigilants dans les semaines à venir, car dans le concours Lépine des idées de génie de Bercy, nous ne sommes jamais à l'abri d'une ou plutôt de plusieurs mauvaises surprises.

Au cours de cette séance plénière, je vous proposerai notre loi spéciale pour nous permettre d'engager les crédits de fonctionnement et d'investissement nécessaires au démarrage de l'exercice budgétaire 2025. Je maintiens le calendrier fixé pour notre budget, le 16 janvier pour les orientations budgétaires et le 6 février, pour le vote du budget primitif. Cela nous permettra notamment d'aider au plus tôt nos partenaires et les acteurs associatifs. Permettez-moi d'insister maintenant sur un point. Les aspects budgétaires sont bien sûr primordiaux, mais ne doivent pas phagocyter tout le débat et nous paralyser. Plus que jamais, notre territoire a besoin de notre engagement collectif et déterminé.

C'est le sens de la communication que je vous présenterai au cours de cette session sur

le bilan et les perspectives de notre projet de mandat et d'administration. Oui, notre projet avance bien. L'année 2024 a vu la réalisation de nombreuses actions importantes sur le terrain ou au sein des services. Je veux prendre devant vous l'engagement solennel de poursuivre cette dynamique en 2025 pour ne pas lâcher le cap : l'attractivité de notre territoire, la santé, l'accompagnement solidaire et la qualité de service pour les Loir-et-Chériens.

Enfin je vous présenterai en fin de réunion le rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes. La présidente de la CRC m'a confié sa satisfaction dans la façon dont nous avons coopéré étroitement pour la production de ce rapport. J'en profite pour remercier les services qui ont fait diligence pour répondre à toutes les demandes de la CRC, en particulier les directions des finances et du conseil de gestion, la direction de l'assemblée et des affaires juridiques, la direction de la commande publique et la direction des ressources humaines. Je me félicite de la teneur de ce rapport qui reconnaît notre bonne gestion et la maîtrise de notre endettement. Les demandes de la CRC portent sur quelques points à mettre en œuvre et sur lesquels je reviendrai tout à l'heure.

Avant d'attaquer l'étude des dossiers et à ce moment de notre session, y a-t-il des prises de parole ? Benjamin Vételé.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci, Monsieur le président. Je partage avec vous le constat sur le contexte dans lequel nous nous situons. C'est une période difficile, assez anxiogène, je dois dire, sur le plan international, européen, national, régional et départemental bien sûr. Nous parlons beaucoup des enjeux économiques, des enjeux budgétaires et je crois qu'on a raison de le faire parce que la situation est pour le moins critique. Je pense qu'il faut qu'on insiste aussi sur les conséquences sociales et les conséquences démocratiques de ce contexte, parce que les conséquences sociales sont également très préoccupantes. On le voit tous les jours dans nos services publics départementaux, sur la question de la précarité, sur la question du recours au droit, qui reste une préoccupation et un sujet majeur, sur la question du secteur de l'enfance, nous avons eu l'occasion d'en parler en commission permanente.

Il y a beaucoup de sujets qui entretiennent aussi des inquiétudes sur le plan social et qui entretiennent *de facto* aussi des inquiétudes sur le plan démocratique. Nous avons vu les uns et les autres peut-être, il y a quelques jours, la publication d'une enquête qui était assez intéressante sur les fractures françaises et qui montrait combien il y avait un écart entre la perception et la confiance qu'avaient nos concitoyens entre l'action nationale et l'action locale. On voit que l'image des parlementaires est extrêmement dégradée alors même que l'image des maires reste plutôt favorable et c'est quelque chose d'important. Je crois que dans cette crise démocratique, nous avons aussi une responsabilité en tant qu'élus départementaux qui est importante pour continuer – et je dois dire que vous avez su améliorer le climat de débat au sein de notre assemblée – à avoir des débats sereins, apaisés et qui donnent confiance. À ce titre, je voudrais profiter de cette session pour dire toute ma colère, tout mon désarroi pour ce qu'a fait le maire de Salbris, que je trouve absolument honteux, vis-à-vis d'une directrice d'école qui a été jetée en pâture sur les réseaux sociaux, pour des propos qui ne sont pas fondés et pour lesquels cette directrice d'école et ses collègues ont reçu un torrent d'insultes et de menaces.

Lorsqu'on est élu local, nous avons des droits et c'est important qu'à chaque fois qu'un élu local est remis en question dans l'exercice de son mandat, il puisse faire l'objet d'un soutien, et notre assemblée, à plusieurs reprises, a témoigné son soutien aux collègues élus qui étaient parfois malmenés. Mais je pense aussi que lorsqu'on a un collègue qui conduit ce genre d'action et qui met en danger des agents du service public, il faut aussi savoir le dénoncer. Personnellement, j'apporte tout mon soutien à la directrice de l'école de Salbris, et à ses collègues. Je pense que dans la période actuelle, on a besoin de cette sérénité démocratique et que nous avons une responsabilité majeure.

S'agissant de la situation du département, je partage le constat sur le contexte. Je pense que l'on continue dans cette assemblée à avoir des approches différentes, mais on arrive à en parler et à dialoguer sur ces sujets. Il y a des sujets qui font consensus, nous allons en parler aujourd'hui et même quand il y a des réserves, je pense qu'il faut savoir le dire. Et puis il y a aussi des sujets qui

continuent d'être clivants, mais ça c'est aussi la vitalité démocratique de nos communes. Si il y a des gens qui perdent un peu leurs repères, je pense que nous, lorsque qu'on débat sereinement et de manière constructive, on contribue justement à en redonner. Voilà ce que je voulais dire en introduction.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Benjamin. Je répondrais juste que j'ai vu qu'il avait retiré son tweet. En effet, l'usage des réseaux sociaux peut être extrêmement dangereux, il faut être très attentif à ce que l'on y écrit et à ne pas dire n'importe quoi. Tout à l'heure, tu as parlé de la bonne image de marque des collectivités territoriales auprès de nos concitoyens. Effectivement, dans tous les sondages, il y a 60 % d'opinions très favorables et de confiance envers les élus locaux, avec en tête les maires. Michel, à toi la parole.

Monsieur Michel CONTOUR

Monsieur le président, mes chers collègues, s'il est bien un mot qui résume nos pensées pour démarrer cette session, c'est « incertitude ». Incertitude politique : sommes-nous au bord d'une crise institutionnelle ? Incertitude sur les grandes orientations du pays et les capacités de leur mise en œuvre quand à l'Assemblée nationale les majorités d'opposition priment sur les majorités d'adhésion. Incertitude sur le budget de la France et donc sur ses retombées locales, départementales et régionales. Et donc incertitude sur nos marges de manœuvre. Entre les départements qui sont financièrement sur le fil du rasoir, voire en situation difficile, et les quelques rares qui restent sereins, nous nous plaçons en position encore à ce jour raisonnable, avec des perspectives pour autant loin d'être favorables. La prudence est donc de mise et devra se traduire au niveau des engagements budgétaires prochains. Ce matin, cette session finalise une année plutôt bien remplie en termes d'investissement, contribuant ainsi à dynamiser l'activité locale. Qu'en sera-t-il demain ? Notre endettement modéré laisse encore une petite marge de manœuvre, espérons que nous aurons davantage d'éléments pour la session de février et ainsi plus de clarté pour voter le budget.

Concernant la session de ce matin, nous nous voyons donc contraints de patienter et d'attendre plus de lisibilité dans les décisions de l'État et nous nous inscrivons dans la volonté de report du budget. Cette session, qui par sa date, se substitue aux orientations budgétaires, sera donc de transition et va ouvrir vers un démarrage de l'année 2025 calqué sur le budget 2024. Seules exceptions, les autorisations de programme destinées à ne pas freiner les réalisations de certains projets tels que La Cité du numérique, les collèges et j'en oublie un certain nombre. Cette session nous renseigne également sur le rapport de la chambre régionale des comptes avec ses recommandations, vous venez d'en parler Monsieur le président, nous y retiendrons les préconisations en direction des agents lanceurs d'alerte, puisqu'en son temps, nous avons nous-mêmes été lanceurs d'alerte lors du Covid concernant certains marchés à procédure adaptée. Rendez-vous donc, Monsieur le président, mes chers collègues, en février pour des débats mieux renseignés. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Michel. Pascal Bioulac.

Monsieur Pascal BIOULAC

Monsieur le président, je m'associe aux propos de chacun d'entre vous. Effectivement, les réseaux sociaux sont dangereux, il faut faire attention quand on les alimente, surtout quand c'est de la stratégie. Nous aurions dû aujourd'hui peut-être avoir un débat international, mais en l'absence de notre député européen, je vais rester local. Nous aurions dû au cours de cette session, comme habituellement et traditionnellement, voter notre budget, et comme nous l'avions prévu, tenir notre débat des orientations budgétaires, mais avec beaucoup de sagesse et au travers de ces débats décalés, nous aurons peut-être plus de certitudes. Notre priorité pour les Loir-et-Chériens, c'est assurer la bonne gestion de notre collectivité. L'instabilité politique nationale, tout le monde l'a dit et souligné, l'incapacité à construire collectivement un budget minimum pour notre pays, les postures et

les spéculations sur des échéances électorales n'ont pas permis d'avoir les éléments nécessaires à la bonne tenue de ce débat. Pour ces raisons, encore une fois, notre groupe approuve le report du débat aux prochains mois. Pour autant, cette situation souligne deux choses, le caractère ultra centralisé de notre pays et, comme le disait Michel tout à l'heure, l'absence d'autonomie suffisante de nos collectivités pour pallier les carences étatiques dans ces moments difficiles. La nécessité est malgré tout au niveau local d'assurer la stabilité et la continuité dans l'administration de la chose publique.

Cette situation montre la nécessité d'une plus grande autonomie et d'une meilleure prévisibilité des recettes des départements et des collectivités locales en général, sans attendre l'aumône ou la sanction d'un État qui aujourd'hui godille au gré des humeurs et des alliances de chacun. Nous sommes donc condamnés à attendre un budget national pour construire le nôtre et nous devons, cette crise passée, agir avec les autres collectivités pour plus d'autonomie et pour plus de décentralisation. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Pascal. J'ai oublié de dire que Florence Doucet était notre secrétaire de séance, heureusement que tu me l'as rappelé, Florence. Stéphane, tu souhaites intervenir pour ton groupe ?

Monsieur Stéphane BAUDU

Cela va être extrêmement court. Michel parlait finalement d'une séquence de transition et je vais vous épargner le cinquième diagnostic local, national ou international de la situation. Donc je vais enjamber cette séance et vous donner rendez-vous en janvier et en février.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bonne transition, bravo. Catherine.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci président. Je serai courte, évidemment. Simplement comme tu l'as dit, on vit un contexte national inédit, mais justement dans ce contexte, je pense que les collectivités territoriales démontrent toute leur importance. Au sein des collectivités territoriales, nous sommes sérieux, nous travaillons, et je tiens à souligner la bonne gestion de notre collectivité, ce qui nous permettra de continuer à intervenir. Nous avons évoqué tout à l'heure aussi la bonne note des communes dans l'esprit de nos concitoyens et je suis vraiment très satisfaite que notre collectivité, dans ses perspectives d'investissement, maintienne son soutien aux communes. Je crois que c'est important que cet échelon de la démocratie puisse exercer ses missions et puisse, de cette façon, répondre à la confiance que leur font nos concitoyens. Je tenais à le souligner là et peut-être que nous reviendrons sur notre bonne gestion avec le rapport de la chambre régionale des comptes tout à l'heure.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Cyrille, tu vas présenter les déports, puisqu'il y en a.

Monsieur Cyrille BONVILLAIN, Directeur général des services

Deux dossiers présentés au cours de cette session requièrent des déports : sur le rapport n°7 pour la garantie d'emprunt demandée par l'OPH Terres de Loire Habitat, se déporteront les membres du CA : Philippe Gouet, Florence Doucet, Pascal Huguet, Virginie Verneret, Catherine Lhéritier, et Stéphane Baudu ; et sur le rapport n° 8, garantie pour un emprunt de la société de HLM 3F Centre-Val de Loire, Florence Doucet, membre de l'AG, se déportera pour le vote.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons maintenant débiter l'étude des dossiers. En préambule, j'ai quand même

une pensée et un soutien pour nos agriculteurs avec la signature du Me grandissantes et elles s’ajoutent à leurs problèmes, et particulièrement pour nos éleveurs qui étaient déjà en difficulté dans notre département. C’est une affaire extrêmement préoccupante et la situation de faiblesse de la France n’a rien aidé pour éviter cette signature qui s’est faite un peu en catimini alors que le gouvernement venait d’être censuré. Je passe au dossier n° 1.

1. Approbation du procès-verbal du conseil départemental du 17 octobre 2024

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 1, consacré à l’approbation du procès-verbal du conseil départemental du 17 octobre 2024. Y a-t-il des observations ? Je n’en vois pas, donc je dois soumettre au vote ce dossier. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Adopté à l’unanimité.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *Le procès-verbal du conseil départemental du 17 octobre 2024, annexé à la présente délibération, est approuvé.*

Présents : 28

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé.

Pouvoirs : 2

Guillaume Peltier à Virginie Verneret ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir d’Hanan El Adroui).
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	0	

Résultat : La délibération est adoptée

2. Début d'exécution budgétaire 2025 avant vote du budget du volume des autorisations de programmes et des autorisations d'engagements

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 2, c'est le début d'exécution budgétaire 2025 avant vote du budget primitif, modification du volume des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Le rapporteur sera Claire Foucher-Maupetit.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci président. Effectivement, c'est le début d'exécution budgétaire avant vote du budget primitif, comme vous l'avez signalé, pour la modification du volume des AP et AE, les autorisations de programme et les autorisations d'engagement. C'est comme si nous faisons une décision modificative de zéro pour engager ces AP. Il y aura donc une feuille après qui va circuler pour signature de la DM à zéro pour autoriser ces modifications. Vous l'avez rappelé, tous les collègues, mes chers collègues, vous le savez, le processus d'adoption du budget 2025 de la Nation pose également le cadre législatif donnant de la visibilité aux recettes attendues par les collectivités territoriales. Il connaît cette année un déroulement inhabituel et extraordinaire. Les comptes publics sont dans une situation catastrophique et l'instabilité politique est totale.

Dans ces conditions, le décalage de notre calendrier budgétaire, on l'a rappelé tout à l'heure à plusieurs reprises, était une évidence et vous en êtes tous d'accord comme cela vient d'être exprimé. Hélas, la situation d'extrême confusion qui règne au plus haut niveau de la gouvernance de l'État s'aggrave et il est à craindre que les travaux de notre séquence budgétaire ne disposent pas de tout l'éclairage nécessaire que nous sommes en droit d'attendre. Comme on l'a signalé, nous allons débattre de nos orientations budgétaires le 16 janvier prochain et nous examinerons le projet du budget primitif le 6 février. Ce calendrier décalé par rapport à nos habitudes implique que nous débutions l'exercice budgétaire 2025 avant l'adoption du budget primitif. Cette situation est bien entendue prévue par le code général des collectivités territoriales et par la nomenclature comptable M57.

Pour mémoire, dans les faits, selon ce code, en section de fonctionnement, l'exécutif de la collectivité peut engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En section d'investissement, pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, le président de l'assemblée délibérante peut, jusqu'à l'adoption du budget, liquider et mandater, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. S'agissant enfin des dépenses d'investissement gérées hors autorisations de programme, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Pour ne pas pénaliser le début de l'exercice 2025, il nous est donc proposé de procéder à une autorisation pour un montant total de 1 111 540 €.

Par ailleurs, et toujours avec l'objectif de ne pas handicaper le bon avancement de nos projets d'investissement dont on a parlé tout à l'heure, il est nécessaire que nous procédions à quelques créations ou ajustements d'autorisations d'engagement en section de fonctionnement et d'autorisations de programmes, évidemment en section d'investissement. La liste des AP et des AE est présentée dans le rapport, et s'agissant de l'AP relative à la passerelle sur la Loire, l'ajustement du dimensionnement de l'AP s'effectue tant en dépense qu'en recette. Je vous précise, que pour la forme, ces quelques mouvements sur AP et AE sont adossés à une décision modificative 2024 sans impact sur les crédits de paiement 2024.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Une prise de parole de Benjamin.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci, Monsieur le président. Merci Claire. Présenté comme cela, on pourrait imaginer que c'est une délibération technique, il y a malgré tout un sujet politique important dans cette délibération puisque c'est effectivement la révision de l'AP de la passerelle sur la Loire. Je rappelle qu'on avait voté une première AP à 12 millions, puis à 19, ensuite on avait envisagé d'aller au-delà et assez courageusement, je dois dire, vous aviez fait le choix de reprendre ce dossier pour stabiliser un projet moins coûteux. Moins coûteux, mais qui reste quand même un projet qui va représenter beaucoup d'argent investi.

Monsieur le président, nous avons dit avec Hanan que nous n'irions pas au-delà d'une AP à 19 millions, je dois dire que nous voterons favorablement pour cette AP et que nous voterons favorablement en faveur de ce projet que nous soutiendrons, parce que, d'abord, vous avez su maintenir une unanimité autour de ce projet, aussi bien de la région, de l'agglomération et de l'État.

Vous avez su permettre une augmentation des recettes aussi avec d'autres contributeurs et partenaires financiers qui voient leur participation augmenter et dans 30 ans ou 40 ans ou 50 ans, on peut espérer que cette passerelle sur le territoire fasse l'unanimité. Faire capoter un projet pour une AP à deux ou trois millions d'euros ne me semble donc pas quelque chose de raisonnable. Pour autant, je pense qu'il ne faut pas sous-estimer l'émoi que cela peut susciter pour un certain nombre de nos concitoyens dans une période où on a l'impression que l'argent public se fait de plus en plus rare, de voir ce que va représenter ce projet qui est parfois caricaturé comme un pont de fil à 20 millions d'euros. Il faut quand même qu'on s'apprête à faire la pédagogie de ce projet, qu'on en soit tous et toutes conscients, qu'on n'ait pas peur d'entendre les critiques qui vont se faire jour parce que malgré tout il peut y avoir des questionnements sur des projets, que nous imaginons comme structurants, mais qui dans l'immédiat, vont représenter quand même une certaine dépense. Il ne faut pas reculer aujourd'hui, il faut donc aller sur cette délibération technique qui peut permettre à ce projet de voir le jour.

Pour autant, vraiment, je vous invite à prendre conscience aussi des inquiétudes que cela peut générer et à rester très ouverts sur la pédagogie qu'on devra faire autour de ce projet ; à ne pas ménager notre temps et notre énergie pour concerter et à en faire la pédagogie auprès de ceux de nos concitoyens qui en douteraient un peu. Ce projet a vocation à être structurant pour 50 ans, pour le tourisme, pour la proximité, pour le cadre de vie de nos concitoyens, pour l'environnement aussi, donc allons-y, mais allons-y avec quand même beaucoup d'humilité et de prudence, et de pédagogie collective.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Benjamin. Michel, et après Stéphane et ensuite Julien.

Monsieur Michel CONTOUR

Pour parler effectivement de ce point majeur de cette délibération, et pour aussi évoquer l'esprit démocratique qui règne au sein de notre groupe, puisque nous n'étions pas forcément tous d'accord. Mais je vais donner, moi, les quatre bonnes raisons qui me feront voter ce projet et je ne serai pas le seul. Parce qu'il s'inscrit d'ailleurs pleinement dans les déplacements doux, cela a été rappelé tout à l'heure et que c'est une politique aujourd'hui qu'il faut savoir mener, me semble-t-il. Pour toutes les communes qui sont alentour d'ailleurs, pour Vineuil, Saint-Gervais, Saint-Claude et d'autres ; ne pas négliger l'intérêt touristique puisque nous sommes en bordure d'un lieu de passage de deux millions de visiteurs sur la Loire à vélo, donc à considérer. Troisième point, ce serait dommage de se priver de tous les partenaires financiers et des retombées qu'il peut y avoir sur notre département, qui risqueraient d'être perdus si nous n'allions pas plus loin dans ce projet. Je crois qu'il faut savoir aussi, Benjamin l'a dit, que nous aurons des explications à donner, je pense que ce sera nécessaire effectivement de savoir expliquer. Le quatrième point, n'oublions pas qu'au stade où nous

en sommes, des pénalités seraient à reverser si nous n'avancions pas quatre points majeurs, il y en aurait d'autres encore, qui feront que Lionella et moi nous voterons ce projet.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Michel. Stéphane.

Monsieur Stéphane BAUDU

Nous allons être un peu redondants forcément. Malgré tout, c'est un projet important pour notre territoire, à l'aune d'une situation économique compliquée qui concerne beaucoup de secteurs de l'activité, notamment l'activité économique qu'on peut considérer comme traditionnelle, l'industrie en particulier, qui souffre et qui va continuer de souffrir. On a la chance, sur notre territoire d'avoir une activité économique particulière très marquée, qui est celle du tourisme, sur laquelle il ne faut pas qu'on soit « petits bras ». Il faut qu'on soit acteurs et porteurs d'actions fortes. Nous avons beaucoup parlé d'attractivité du département et du soutien aux principaux acteurs touristiques, à nos pôles majeurs, mais je pense qu'il faut qu'on crée les conditions d'un développement de cette activité touristique. On l'a été, comme d'autres, mais on n'a pas été les derniers, à développer l'activité autour des mobilités douces, ce qu'on appelait avant le vélo. Maintenant, avec les mobilités douces, on englobe beaucoup d'éléments et je pense que cet élément est un élément majeur de ce que porte, déjà, mais pourra porter encore un peu plus demain, le département, en termes de déplacements doux, pour revaloriser le territoire, que ce soit en termes de politique touristique, donc vélo touristique, mais aussi vélo du quotidien, sur l'agglomération blésoise.

C'est vraiment un dispositif très important comme l'a dit Michel, mais Philippe l'avait dit, qui est déjà très engagé et si on le ne faisait pas maintenant, on perdrait certainement un peu d'argent et quand je dis un peu, je mets beaucoup de guillemets. Il est très bien financé. Je suis prudent parce qu'on sait que la commission d'appel d'offres aura lieu la semaine prochaine. Mais à partir du moment où un projet peut être retenu dans l'emprise financière que nous avons déterminée, donc une emprise contenue, même pour un projet qui serait peut-être moins qualitatif, on verra bien les résultats de la commission d'appel d'offres. Si nous sommes dans cette logique, il faut aller au bout de ce projet pour le bien de notre territoire. Philippe, nous serons à tes côtés sur ce projet et je peux me faire - mais il n'a pas besoin de moi - le porte-parole du président de l'agglomération qui porte largement ce projet pour le bien du territoire de la communauté d'agglomération de Blois.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Stéphane. Nous en avons échangé avec Christophe Degruelle, qui est tout à fait partant, bien entendu, je le répète. L'ensemble des partenaires sont tout à fait enthousiastes pour ce projet. Je voulais simplement dire que le montant que l'on perdrait serait de l'ordre de 1,7 millions, plus des pénalités qui viendraient se surajouter. C'est donc vraiment jeter dans la Loire cet argent. Il est important également de dire que c'est un projet structurant, vous l'avez dit, pour le tourisme. Cela n'a pas été cité, mais je le précise aussi, alors qu'on développe le tourisme équestre dans notre département, c'est le seul passage de traversée de la Loire à cheval, bien sûr tenu au licol.

Julien, à toi la parole.

Monsieur Julien LESEIGNOUX

Monsieur le président, mes chers collègues. Aujourd'hui, nous sommes appelés à discuter d'un projet important, l'autorisation de programme d'une passerelle au-dessus de la Loire pour un montant de 22 millions d'euros TTC. Nous souhaitons souligner que l'idée même de cette passerelle est louable. Elle représente un potentiel bénéfique pour notre communauté, facilitant les déplacements cyclables, piétons et potentiellement équestres. Cela renforcera les liens entre les différentes zones de notre département et sera un futur atout touristique. Cependant, nous pensons qu'il convient d'être prudents et responsables, surtout en cette période de crise budgétaire que nous traversons. Les défis financiers auxquels nous devons faire face sont réels et préoccupants. La décision

de voter une telle ligne budgétaire en l'état nous semble inappropriée, voire ce projet serait le seul d'envergure dans notre département et nous craignons qu'il ne puisse être justifié face aux nombreuses priorités qui s'imposent à nous, tels que les collèges, la santé, l'aide aux plus vulnérables. L'image du département que pourrait véhiculer une telle dépense, alors que tant de nos concitoyens éprouvent des difficultés, pourrait être perçue comme inopportune. Nous proposons donc de reporter ce projet de quelques années. Cela nous donnerait le temps nécessaire pour envisager une mise en œuvre qui soit véritablement en adéquation avec les finances de notre territoire. Cette proposition n'est pas une opposition à l'idée de la passerelle, mais plutôt un appel à la réflexion collective sur nos choix et nos engagements financiers.

Nous sommes persuadés que nous pouvons trouver un équilibre entre notre vision pour l'avenir et la réalité de nos finances actuelles. Nous vous remercions de votre attention et de votre ouverture à ce débat essentiel pour l'avenir de notre département. Nous tenons à préciser que conformément à notre vision, Geneviève et moi, nous nous opposerons en votant contre cette délibération, du seul fait de la mobilisation financière de cette passerelle.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci pour cette intervention. Une précision de Geneviève.

Madame Geneviève REPINÇAY

Il n'est pas du tout question de s'opposer à la passerelle, simplement, nous trouvons que compte tenu de la situation financière du département, c'est assez compliqué à expliquer. Cela fait tout de même 6 millions qu'il nous reste à mettre et je pense que c'est très difficile. Tout à l'heure, tu as parlé d'une perception urbaine à propos de la DSR, mais dans le canton de Blois 3, il y a Blois mais il y a aussi onze communes plus rurales qui ont une perception propre de cette passerelle et effectivement, comme tu le disais Benjamin, j'étais d'accord avec toi, il faudra faire de la pédagogie parce que pour en avoir parlé dans tous les conseils municipaux et leur avoir expliqué de quoi il était question – et, très objectivement, tu me connais, j'ai vraiment insisté sur toutes les contraintes budgétaires dont vous avez parlé et les avantages –, dans l'immédiat, cela ne passe pas du tout au niveau de nos communes rurales. C'est pour cela que, pour l'instant, nous sommes très réservés et que compte tenu de ce que pense notre canton, dont nous sommes les élus, pour l'instant nous ne voterons pas cela. Je comprends bien, nous sommes très minoritaires, on sait très bien que notre proposition ne passera pas. Cela dit, pour être tout à fait logique avec ce que je pense et ce que pense mon canton, nous attendrions plutôt un tout petit peu pour lancer les dépenses. Mais en aucune façon, je n'ai une opposition systématique à la passerelle. D'ailleurs, quand vous aviez présenté le projet, on était pour. Simplement, je trouve que maintenant, compte tenu de la situation, il est difficile de faire admettre aux gens que nous allons mettre 6 millions, alors qu'il y a des urgences ailleurs. Ce qui m'ennuie beaucoup dans cette histoire, c'est que je voulais m'opposer à la construction immédiate de la passerelle, mais paraît-il que quand on vote, il faut voter contre l'ensemble du n°2. Je ne suis pas contre le reste, je suis juste contre la passerelle. Qu'est-ce qu'on fait dans ce cas-là ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous sommes en démocratie, tu voteras comme tu le souhaiteras.

Madame Geneviève REPINÇAY

Non. Légalement, ils m'ont dit que ce n'était pas possible.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Il s'agit d'un seul rapport, c'est une décision modificative et c'est un équilibre financier.

Madame Geneviève REPINÇAY

Nous sommes en pleine démocratie, tu as bien compris que dans notre groupe, nous

n'étions pas sur la même longueur d'onde.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Mais il n'y a aucun problème. Je voulais simplement préciser que le chiffre pour le département est de 5,63 millions d'euros. Quand nous avons fait la réparation, et je l'ai dit tout à l'heure, de l'entretien du pont Charles de Gaulle à 10 millions d'euros, cela n'a posé de problème à personne alors que cette réparation aurait pu encore attendre cinq ou six ans. Nous avons été prudents quant à la sécurité de ce pont. Je ferme la parenthèse. Ensuite, concernant la passerelle, le chiffre qu'il faut retenir, ce n'est pas 22, mais 17,48 millions. Nous allons vous faire une projection des chiffres pour avoir une meilleure analyse, ainsi que pour la presse. Si nous ne le faisons pas, nous allons perdre une quantité importante de financements qui seront perdus pour notre territoire et vont repartir vers Paris. L'État prévoyait 27 % du financement, soit 4,86 millions d'euros, qui seront récupérés au niveau national et ne seront donc pas du tout réinjectés sur la région Centre-Val de Loire. La région Centre-Val de Loire, qui connaît également des difficultés comme nous, est l'un des principaux financeurs avec une contribution de 5 millions d'euros, soit 28 %, et Agglopolys, qui mobilisera 2,5 millions d'euros, soit 14 % du financement.

Je précise que la passerelle gardera le même aspect, contrairement à ce que tu as suggéré tout à l'heure, Stéphane. Au niveau visuel il n'y a pas de changement, et à la limite, le cabinet d'architecte de monsieur Mimram nous a expliqué que le choix des deux matériaux acier et bois n'était pas forcément un choix judicieux, parce que le vieillissement n'est pas identique entre le bois et l'acier. Donc visuellement, il n'y aura pas de différence. Ce sera vraiment un beau projet. Enfin, je vous rappelle que le bâtiment et les travaux publics sont en difficulté extrêmement importante et que l'on va quand même créer quelques emplois aussi. Le béton ne va pas être fait à Marseille ou à Paris, il sera fait localement. Je ferme la parenthèse. Je donne à présent la parole à Pascal.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci président. Avant d'intervenir sur la passerelle et ne pas redire tout ce que mes collègues ont dit ou pas dit, je voudrais rebondir sur un de vos propos, et notamment l'intervention de soutien à nos agriculteurs, à laquelle nous adhérons bien sûr. J'ai quelque chose en tête et cela fait quelques mois que cela m'embête, je voudrais faire une réflexion et si je ne la fais pas en session, je ne vois pas où je pourrais la faire pour notre beau département.

Vous avez parlé, président, des difficultés de nos agriculteurs avec la négociation du Mercosur et c'était évidemment une négociation tellement piègeuse, qui dure depuis tellement longtemps et qui agit tellement sur notre économie que tout cela est violent. C'est effectivement vrai que nos agriculteurs ont l'impression d'en payer le prix, mais il y a des équilibres économiques et internationaux tellement importants. Comme nous n'avons pas de député européen aujourd'hui, je ne parlerai pas d'international. Je voulais évoquer quelque chose qui a eu lieu en catimini : je trouve dommage que notre département ait laissé tomber, indirectement pas nous, le soutien aux deux filières d'avenir que sont l'asperge verte et les noix. Je parle ici du choix fait par la coopérative Axérial.

Je trouve que les quatre syndicats majoritaires n'ont pas été très bavards quand Axérial a annoncé restructurer ces filières en supprimant ses deux soutiens aux filières de production locale qui sont pour moi des productions d'avenir, de diversification et de complément de revenus pour nos agriculteurs. C'était juste mon billet d'humeur.

Pour revenir à la passerelle, je ne vais pas allonger le débat. Je voudrais personnellement saluer votre engagement parce que comme on pourrait le dire populairement, vous avez mouillé le maillot pour tenir l'équipe des financeurs, et notamment François Bonneau qui à un moment était plus que pas décidé et qui a accepté, lui, d'augmenter son enveloppe et on peut l'en remercier, et, bien sûr, l'État qui, par la voix du préfet, a confirmé ses engagements, et nous pouvons nous en féliciter. Je dirais que ce sont des projets de temps long, puisque j'ai bien entendu l'intervention de Julien, mais la décision de faire une passerelle sur la Loire ne date pas d'hier. Elle date d'il y a au moins sept ans. Voire vingt ans ? Ce n'est pas quelque chose qui s'abandonne comme cela, ce sont des projets de temps long

et d'ailleurs nous l'avons montré malgré les incertitudes soulignées notr et on a débattu tout à l'heure en CP d'un PPI et on a une même opération qui nous arrive, non pas pour franchir la Loire, puisqu'elle ne passera pas en Sologne et j'en suis déçu, mais c'est comme cela, pour franchir l'A71 et désenclaver les aspects touristiques et permettre la liaison entre la Loire à vélo entre Gien et Cœur de France à vélo sur la ligne Gien-Bourges. Donc on se doit d'être à l'œuvre avec ceux qui réfléchissent sur des projets du temps long, malgré quelques incertitudes parfois violentes et elles le sont en ce moment. Je voulais donc vous assurer de l'entier soutien de notre groupe sur ce projet de passerelle.

Madame Lionella GALLARD

Je reste toujours dans le rapport n° 2, mais pour un projet qui peut sembler plus modeste et pourtant très important, c'est celui de la médiathèque départementale qui va donner une vraie visibilité, une vraie cohérence à notre action culturelle et là aussi, je crois que c'est un vieux projet qui ressort. Je tenais à vous féliciter, président, pour avoir remis ce sujet à l'ordre du jour et permettre la réalisation de cette médiathèque départementale.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci président. Je voudrais quand même revenir un peu sur ce qui a été dit et rappeler que la situation inédite que nous vivons ne doit pas nous conduire à avoir une politique de courte vue. Je pense que nous avons une responsabilité de par nos missions dans ce département qui est une responsabilité économique, la conséquence de toutes nos actions a une portée économique en matière de tourisme, cela a été rappelé tout à l'heure, c'est le troisième poste économique de notre département et nous savons tous que l'économie touristique est une économie éminemment concurrentielle et qu'il nous faut proposer aussi une offre toujours en évolution et de qualité.

Notre responsabilité va aussi sur la bonne santé économique de notre département et sur notre capacité à soutenir l'industrie du BTP. C'est un élément important aussi à prendre en considération. Cela a été dit, je ne reviendrai pas sur cette question, mais abandonner ce projet serait perdre des financements qui sont indispensables à l'économie de notre département. Je pense que c'est important à la fois de maintenir nos investissements et de conserver les financements que nous avons pu négocier avec nos partenaires. Président, vous aurez le soutien entier de l'UPLCI sur ce dossier.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Une intervention de Pascal Huguet.

Monsieur Pascal HUGUET

Merci président, juste pour répondre à Pascal sur la coopérative Axéreal qui lâche les noix et les asperges vertes sur notre département. C'est tout à fait vrai, Pascal, mais il faut se souvenir quand même que les asperges vertes ont été mises en route par la Franciade. On avait deux coopératives dans le département, la Franciade et l'Union, il y a environ trente ans de cela, et la Franciade elle était départementale. Aujourd'hui Axéreal est passée à l'échelon plus que régional, interrégional voire même pratiquement la moitié de la France et la capacité de peser des responsables départementaux, syndicaux et autres, est donc beaucoup plus limitée. Nous sommes à une autre échelle et le rapport est plus compliqué, même si le président, monsieur Loiseau, est toujours un habitant du département et est toujours très attaché à son département. Mais le niveau de décision est tout de même un peu plus compliqué qu'avant. Voilà le message que je me permets de passer. Les asperges vertes sont dans une situation peut-être de stagnation, mais pour ce qui concerne les noix, les exploitants agricoles ont réagi, vont continuer à produire des noix et peuvent prospérer aussi dans ce marché. Ce n'est pas du tout perdu.

Monsieur Pascal BIOULAC

Ce que je voulais dire, c'est qu'effectivement nous ne sommes plus que dans l'interrégionale, j'ai dit que je ne parlerai pas d'international, mais est-ce que c'est normal qu'une coopérative de cette taille construise des usines en Éthiopie ? On n'est plus du tout dans le départemental ni dans l'interdépartemental donc je me pose quelques questions. Effectivement, tu as bien fait, je ne voulais pas le faire, mais rappeler que Jean-François Loiseau est quand même maire d'une petite commune du Loir-et-Cher. Je trouve que ce n'est pas très glorieux. Mais effectivement l'asperge verte, tu as bien plus d'expérience que moi là-dessus, je n'y reviendrai pas, c'est quand même une filière de 30 ans qui a bien été lancée par un des ancêtres de cette coopérative, mais qui méritait de meilleurs égards.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, je ne vois plus d'intervention, donc je vous propose de voter ce dossier n° 2. Y a-t-il des votes négatifs ? Nous avons deux votes négatifs. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas, donc merci, ce dossier est donc adopté.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Avant le vote du budget primitif 2025, l'exécutif est autorisé à engager, à liquider et à mandater les crédits gérés hors autorisations de programmes représentant 25 % des crédits votés en 2024, selon le tableau ci-dessous. Le détail de ces crédits par article comptable est indiqué dans l'annexe n° 1 jointe à cette délibération.

CHAPITRES	Libellé	BUDGET PRINCIPAL	Laboratoire Départemental d'Analyses	Service Qualité de l'eau	Fonds de Solidarité Logement	Aérodrome du Breuil
20	Immobilisations incorporelles	5 000 €		9 275 €	2 300 €	
204	Subventions d'équipement versées	698 741 €				
21	Immobilisations corporelles	298 298 €	25 250 €	8 000 €		
23	Immobilisations en cours	475 €	2 510 €	9 000 €		
27	Autres immobilisations financières	4 966 €			44 250 €	
45	Opérations pour compte de tiers	3 475 €				
TOTAL SECTION		1 010 955 €	27 760 €	26 275 €	46 550 €	0 €

ARTICLE 2 : La modification et la création des autorisations de programmes et des autorisations d'engagements sont approuvées telles qu'elles sont indiquées dans le tableau suivant :

Libellé AP / AE	Chap.	Montant initial AP	Montant révisé AP	CP 2024 et antérieurs	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028 et ultérieurs
AP 2025 - Construction médiathèque départementale	23	Nouvelle AP	10 500 000	-	150 000	1 000 000	5 000 000	4 350 000

AP 2019 Passerelle sur la Loire à Blois (Dépenses)	23	19 000 000	22 000 000	1 531 641	6 375 000	8 925 000	5 168 359	
AP 2022 Passerelle sur la Loire à Blois (Recettes)	13	9 012 000	12 367 500	950 000	3 066 650	3 466 050	4 884 800	
AE 2025-2029 CIAS - Accompagnement RSA	017	Nouvelle AE	2 300 000	-	460 000	460 000	460 000	920 000
AE 2025-2029 CIAS - Action sociale territoriale	65	Nouvelle AE	750 000	-	150 000	150 000	150 000	300 000

ARTICLE 3 : Les créations d'AP et AE et modifications d'AP déclinées à l'article 2 ci-dessus sont adossées à une décision modificative formelle au budget 2024 ne comportant aucune modification de crédits de paiement 2024. Celle-ci est jointe en annexe n° 2 à la présente délibération.

Présents : 28

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé.

Pouvoirs : 2

Guillaume Peltier à Virginie Verneret ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	28	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir d'Hanan El Adraoui).
<u>Contre</u>	2	Julien Leseignoux, Geneviève Repinçay.
<u>Abstention</u>	0	

Résultat : La délibération est adoptée.

3. Le personnel – Mouvements de postes et tableau des emplois permanents

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 3 concerne le personnel, les mouvements de postes et le tableau des emplois permanents. Le rapporteur en sera Catherine Lhéritier.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci, président. Ce rapport présente les créations et suppressions d'emplois permanents et la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025. Ces mouvements au tableau des effectifs n'entraînent pas d'inscription budgétaire supplémentaire. Le volume global des crédits dédié à la gestion du personnel dans notre collectivité s'élève à 76,7 millions d'euros.

Pour votre information, le compte administratif anticipé pour l'année 2024 laisse augurer une hausse approximative de 4 % par rapport au compte administratif 2023, hausse qui s'explique par des mesures gouvernementales – telles que la revalorisation du point d'indice de juillet 2023 ou encore les cinq points d'indice supplémentaires au 1^{er} janvier 2024 –, mais par des choix de notre collectivité avec le renforcement des équipes départementales sur le social et la mise en œuvre de notre politique d'avancement et de promotion des agents départementaux. Il vous est donc proposé dans cette décision, en annexe 1, les mouvements de postes qui sont nécessaires au fonctionnement de nos services, et en annexe 2, le tableau des emplois constitué au 1^{er} janvier 2025. Je vous demande donc d'approuver le projet de délibération qui est joint en annexe au rapport du président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Catherine. Je ne vois pas de question, donc je mets ce dossier n° 3 au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie.

DÉLIBÈRE***ARTICLE 1 : Afin d'assurer le fonctionnement du service public :***

1 - Les emplois suivants sont créés à l'effectif départemental et récapitulés en annexe n° 1 à la présente délibération :

Au 14 juillet 2024 :

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est soit le diplôme d'État d'assistant de service social, soit le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, soit le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, soit un titre ou diplôme reconnu équivalent et le niveau de rémunération doit être compris entre les indices bruts 444 et 761.

Au 1^{er} septembre 2024 :

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est le baccalauréat ou un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes et le niveau de rémunération doit être compris entre les indices bruts 389 et 707.

Au 1^{er} octobre 2024 :

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise

territoriaux, deux titres ou diplômes sanctionnant une formation homologués au moins au niveau V et le niveau de rémunération, pour les agents de maîtrise territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 372 et 597.

Au 14 octobre 2024 :

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V et le niveau de rémunération, pour les agents de maîtrise territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 372 et 597.

Au 1^{er} novembre 2024 :

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V et le niveau de rémunération, pour les agents de maîtrise territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 372 et 597.

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, le Baccalauréat ou un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes et le niveau de rémunération doit être compris, pour les rédacteurs territoriaux, entre les indices bruts 389 et 707.

Au 4 novembre 2024 :

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est le baccalauréat ou un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes et le niveau de rémunération doit être compris entre les indices bruts 389 et 707.

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux ou des puéricultrices territoriales. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux, le diplôme d'État d'infirmier et, pour le cadre d'emplois des puéricultrices, le diplôme d'État de puéricultrice et le niveau de rémunération doit être compris, pour les infirmiers territoriaux en soins généraux, entre les indices bruts 444 et 886 et, pour les puéricultrices, entre les indices bruts 489 et 940.

Au 13 novembre 2024 :

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel

sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V et le niveau de rémunération, pour les agents de maîtrise territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 372 et 597.

Au 1^{er} janvier 2025 :

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, Bac + 3 et, pour le cadre d'emplois des assistants socio-éducatif, soit le diplôme d'État d'assistant de service social, soit le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, soit le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, soit un titre ou diplôme reconnu équivalent et le niveau de rémunération, pour les attachés territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 444 et HEA et, pour les assistants socio-éducatifs, entre les indices bruts 444 et 761.

2 postes à temps non complet (28/35^{ème}) ouverts au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux. Ces emplois peuvent être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est le diplôme d'État d'infirmier et le niveau de rémunération doit être compris entre les indices bruts 444 et 886.

2 postes à temps complet ouverts au cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux. Ces emplois peuvent être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, le Baccalauréat ou un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes, et, pour les agents de maîtrise territoriaux, deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V et le niveau de rémunération, pour les techniciens territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 389 et 707 et, pour les agents de maîtrise territoriaux, entre les indices bruts 372 et 597.

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des assistants socio-éducatifs. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, est le Baccalauréat ou un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes et, pour le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs, soit le diplôme d'État d'assistant de service social, soit le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, soit le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, soit un titre ou diplôme reconnu équivalent et le niveau de rémunération doit être compris, pour les rédacteurs territoriaux entre les indices bruts 389 et 707 et, pour les assistants socio-éducatifs, entre les indices bruts 444 et 761.

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est le diplôme d'État d'infirmier et le niveau de rémunération doit être compris entre les indices bruts 444 et 886.

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement. Le niveau de rémunération pour ces deux cadres d'emplois doit être compris entre les indices bruts 367

et 558.

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, Bac + 3 et, pour le cadre d'emplois des assistants socio-éducatif, soit le diplôme d'État d'assistant de service social, soit le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, soit le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, soit un titre ou diplôme reconnu équivalent et le niveau de rémunération, pour les attachés territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 444 et HEA et, pour les assistants socio-éducatifs, entre les indices bruts 444 et 761.

2 - Les emplois suivants sont supprimés à l'effectif départemental et récapitulés en annexe n° 1 à la présente délibération :

Au 14 juillet 2024 :

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.

Au 1^{er} septembre 2024 :

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois aux adjoints administratifs territoriaux.

Au 1^{er} octobre 2024 :

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Au 14 octobre 2024 :

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux d'établissements d'enseignement.

Au 1^{er} novembre 2024 :

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Au 4 novembre 2024 :

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux.

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.

Au 13 novembre 2024 :

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Au 1^{er} janvier 2025 :

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

2 postes à temps non complet (28/35^{ème}) ouverts au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux.

2 postes à temps complet ouverts au cadre d'emplois des agents de maîtrise

territoriaux.

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs.

1 poste à temps non complet (28/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des médecins territoriaux.

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

ARTICLE 2 : Le tableau des emplois permanents au 1^{er} janvier 2025 est arrêté conformément à l'annexe n° 2 à la présente délibération.

Présents : 28

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé.

Pouvoirs : 2

Guillaume Peltier à Virginie Verneret ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
Pour	28	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).
Contre	0	
Abstention	2	Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir d'Hanan El Adraoui).

Résultat : La délibération est adoptée.

4. Éducation et jeunesse

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer au dossier n° 4 sur l'éducation et la jeunesse, qui sera présenté par Claire Foucher-Maupetit.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Ce rapport présente les dotations qui sont calculées au titre de l'exercice 2025 pour le fonctionnement des collèges privés. Je vous rappelle que les deux dotations sont versées chaque année aux 10 collèges privés du département. Pour la dotation de fonctionnement général, qui concerne la part matérielle destinée au fonctionnement des classes, la prévision pour 2025 est de 932 420 € et pour le forfait d'externat afférent aux dépenses de rémunération des personnels non enseignants la prévision pour 2025 est de 650 000 €. À ces deux contributions s'ajoutent les subventions d'investissement accordées comme chaque année dans le cadre de la loi Falloux, ainsi que les aides destinées à l'équipement informatique.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Je ne vois pas d'intervention donc je vais soumettre ce rapport n° 4 au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier n° 4 est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Répartition pour les collèges privés des dotations 2025

La répartition par établissement de la contribution du département au fonctionnement des classes des collèges privés figure en annexe n° 1 à la présente délibération. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025.

La répartition par établissement du forfait d'externat alloué aux collèges privés figure en annexe n° 2 à la présente délibération. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025.

Présents : 28

Philippe Guet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé.

Pouvoirs : 2

Guillaume Peltier à Virginie Verneret ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	30	Philippe Guet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-

		Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir d'Hanan El Adraoui).
Contre	0	
Abstention	0	

Résultat : La délibération est adoptée.

5. Orientations de la campagne tarifaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour 2025

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 5 concerne les orientations de la campagne tarifaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2025. Le rapporteur sera Monique Gibotteau.

Madame Monique GIBOTTEAU

Merci, président. Concernant les orientations des structures tarifées par le département, il est proposé pour l'exercice 2025 d'appliquer un taux de 2 % sur les dépenses brutes des budgets de la section tarifaire hébergement. Je rappelle que l'hébergement, c'est le reste à charge que paye le résident. Il est proposé de fixer le point GIR départemental à 7,57 € TTC pour la section tarifaire dépendance, d'où la nécessité de bien évaluer les pertes d'autonomie parce que cela donne des points qui seront en rapport avec ce prix-là. C'est le département qui finance la dépendance. Le troisième poste de dépenses dans les EHPAD, c'est bien sûr le sanitaire qui est financé par l'ARS. La section tarifaire hébergement pourra intégrer, d'une part, le financement des impacts d'une opération de travaux (amortissements, frais financiers et loyers), sous réserve de la validation en amont du projet et du plan pluriannuel d'investissement et, d'autre part, le financement des frais de siège, sous réserve d'une validation par décision de l'autorité compétente.

Le deuxième chapitre concerne les services d'autonomie à domicile. Ces services ne sont pas tarifés par le département. Je vais vous présenter quatre points. Il est proposé pour l'exercice 2025 la poursuite des financements dont un engagement a été pris lors d'une précédente commission permanente.

Le premier point est le versement de la dotation complémentaire qualité. Depuis 2022 des appels à candidatures sont lancés par le département afin de financer des actions permettant une amélioration du service rendu sur le territoire. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie compense à 100 % les départements qui mettent en place ces dotations, sur la base d'un montant par heure d'allocation personnalisée à l'autonomie et de prestation de compensation du handicap fixé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et revalorisé annuellement. Cette dotation a pour but d'améliorer la qualité de vie au travail avec des services de nuit, des services plus tard, un ergothérapeute pour les personnels. Il y a donc des tas de mesures d'amélioration qui ont été valorisés. Pour 2025, la mise en place de cette dotation conduit à une enveloppe prévisionnelle de 3,1 millions d'euros.

Le deuxième point, c'est la revalorisation salariale des professionnels du domicile relevant de la branche d'aide à domicile. Vous en avez sûrement entendu parler, cela concerne l'avenant 43 qui s'impose aux services à domicile sous le régime de la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile. L'aide attribuée par la CNSA au département pour cette mesure est calculée sur la base d'un coût par heure réalisée au titre de l'APA ou de la PCH. C'est plafonné à 50 % maximum des dépenses engagées. Pour 2025, l'enveloppe prévisionnelle est de 2,2 millions d'euros.

En troisième point, c'est la revalorisation salariale des relevant toujours de la fonction publique territoriale. Le décret du 28 avril 2022 instaure le versement d'une prime dont le montant est équivalent au complément de traitement indiciaire, soit 49 points d'indice majoré, ce qui correspond à 183 € net. Cette enveloppe prévisionnelle pour 2025 est de 220 000 € pour les deux SAD ajoutés.

En quatrième point, c'est le financement de l'avenant 36 concernant les frais de déplacement des professionnels intervenant à domicile entre deux interventions. Deux interventions qui se suivent, mais qui ne se touchent pas, non consécutives. Le conseil départemental prendra en charge le temps mort entre les deux rendez-vous à domicile. Tous les départements ne le font pas, le département de Loir-et-Cher a toujours été très attentif pour appliquer au maximum les revalorisations qui permettent d'améliorer l'attractivité des métiers du grand âge. Pour cette dernière action, c'est une enveloppe prévisionnelle estimée à 92 922 €.

Ces actions d'amélioration des services et de valorisation salariale, je le répète, sont très appréciés par les personnels qui, de ce fait, augmentent un peu leur salaire et cela participe à l'attractivité du métier du grand âge. Ces avenants sont un peu compliqués, nous subissons cette complexité tous les jours, mais là, ils sont avantageux.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Monique. Je ne vois pas de question. Nous allons donc passer au vote de ce dossier n° 5. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : *Pour l'exercice 2025, le taux de 2 % est appliqué sur les dépenses brutes des budgets de la section tarifaire hébergement des établissements habilités à l'aide sociale.*

En complément et après une analyse individualisée de la situation financière de la structure, la section tarifaire hébergement pourra intégrer d'une part le financement des impacts d'une opération de travaux (amortissements, frais financiers, loyers) sous réserve de la validation en amont du projet et du plan pluriannuel d'investissement et d'autre part, le financement des frais de siège sous réserve d'une validation par décision de l'autorité compétente (agence régionale de santé, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), etc.).

Toutes autres mesures nouvelles sollicitées pour cet exercice budgétaire devront être financées dans le cadre des orientations budgétaires votées.

ARTICLE 2 : *Pour l'exercice 2025, le point GIR départemental applicable à la section tarifaire des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), est fixé à 7,57 € toutes taxes comprises.*

Toutes autres mesures nouvelles sollicitées pour cet exercice budgétaire devront être financées dans l'enveloppe dépendance calculée avec ce point GIR départemental.

ARTICLE 3 : *Pour l'exercice 2025, il est proposé la mise en œuvre des tarifs différenciés, pour les places d'hébergement permanent accueillant des personnes de plus de 60 ans, avec application d'un écart maximum de 15 % entre les tarifs applicables aux bénéficiaires de l'aide sociale et ceux fixés par l'établissement pour les non bénéficiaires de l'aide sociale, sous réserve de la publication du décret devant fixer l'écart maximal entre les deux tarifs.*

ARTICLE 4 : *Pour l'exercice 2025, les mesures suivantes applicables aux services autonomie à domicile (SAD), sont financées en lien avec les modalités de compensation des dépenses évaluées par la caisse*

nationale de solidarités pour l'autonomie (CNSA) sur la base des dépenses

- La dotation complémentaire qualité dont l'enveloppe prévisionnelle est estimée à 3 100 000 €, dont le montant sera réparti entre les différents SAD ayant été retenus lors des appels à candidatures ;
- Les revalorisations salariales versées aux six SAD relevant de la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD) dont l'enveloppe prévisionnelle est estimée à 2 200 000 € ;
- Les revalorisations salariales versées aux deux SAD relevant de la fonction publique territoriale dont l'enveloppe prévisionnelle est estimée à 220 000 € ;
- L'avenant 36 concernant certains frais de déplacement de professionnels intervenant à domicile des SAD relevant de la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD) dont l'enveloppe prévisionnelle est estimée à 92 922 €.

Présents : 28

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé.

Pouvoirs : 2

Guillaume Peltier à Virginie Verneret ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir d'Hanan El Adraoui).
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	0	

Résultat : La délibération est adoptée.

6. Indicateurs et index relatifs à la mesure et à la rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale – Communication

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer maintenant au dossier n° 6, indicateurs et index relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale. C'est donc une communication qui sera faite par le rapporteur Catherine Lhéritier.

Madame Catherine LHERITIER

Merci président. Mes chers collègues, la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, dix ans après la loi Sauvadet qui introduisait pour la première fois les règles de nomination équilibrée dans les emplois supérieurs de la fonction publique, est venue mettre en œuvre de nouvelles obligations pour les collectivités territoriales employeurs dont la publication et la présentation à l'assemblée délibérante chaque année, et à partir de 2024 au titre de 2023, de quatre indicateurs et d'un index en résultant. Pour mémoire, les quatre indicateurs intéressent : 1) l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires ; 2) la même chose pour les hommes et les femmes contractuelles ; 3) l'écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes ; 4) le nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations, quel que soit le statut, c'est-à-dire que cela englobe les assistants familiaux.

Pour notre collectivité, notre index tenant compte de tous ces indicateurs est de 78 points sur 100 au titre de l'année 2023. S'il était inférieur à 75 points, il emporterait l'obligation d'élaborer des objectifs pluriannuels de progression, donc nous sommes au-dessus. On peut toujours progresser mais nous avons des résultats satisfaisants. Je signale que l'index qui nous plombe un peu ne tient pas compte de la surreprésentation des femmes dans notre collectivité. Nous avons trop promu de femmes. Pour une fois, la parité défend les hommes. C'est dommage parce que les indicateurs mériteraient d'être affinés pour vraiment correspondre à la réalité des collectivités, notamment des collectivités départementales, puisqu'avec le secteur social, nous avons une surreprésentation des femmes dans nos effectifs bien évidemment. Il vous est donc proposé de prendre acte de cette communication.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Est-ce que vous souhaitez intervenir sur ce dossier n° 6 ?

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Je trouve que ce dossier est intéressant. Je suis un peu dubitatif sur l'explication concernant le troisième indicateur, mais je donne acte à Catherine de son propos. Ce qui serait peut-être bien aussi, c'est que nous puissions, comme on le fait parfois sur les indicateurs budgétaires, avoir des indicateurs de comparaison, sur des collectivités de même taille ou d'autres collectivités de la région. Peut-être qu'on est effectivement très bien situés, peut-être que nous sommes finalement un peu plus dans la moyenne. Pour l'année prochaine, peut-on aussi avoir des éléments de comparaison sur ces indicateurs qui sont assez nouveaux et pour lesquels ce sera intéressant de se situer ?

Madame Catherine LHERITIER

Je peux te donner des indications, par exemple sur le département de la Manche qui est à 70, donc en dessous de la barre des 75. Simplement, ce que j'ai dit à l'instant, c'était sous la forme un peu de plaisanterie, mais je pense que ce serait intéressant qu'on fasse évoluer les indicateurs parce qu'ils ne sont franchement pas adaptés aux collectivités départementales où nous avons de toute façon des déséquilibres liés aux métiers, tout simplement entre les hommes et les femmes. Nous, on a une surreprésentation de femmes, cela mériterait que les indicateurs soient plus affinés et je pense

qu'on en sortirait certainement une meilleure appréciation de la politique

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Si la mixité professionnelle est aussi un enjeu dans nos politiques RH de communication, il n'y a pas de métier d'homme ou de métier de femme, je pense que c'est aussi un message qu'on doit marteler quand on fait des forums ou quand les collègues des RH sont présents sur ces salons.

Madame Catherine LHÉRITIER

Pour les métiers d'homme et métiers de femme, il y a des candidats hommes et des candidats femmes et quand on recrute, on recrute les gens qui se présentent.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Sur les trois autres critères, nous sommes bien notés, mais pour répondre avec précision, mon cher Benjamin, sur les nombres sur lesquels tu as des doutes : au CD41 sur l'année, nous avons eu, sur les avancements de grades, nous avons eu 114 femmes promouvables contre 70 hommes et 56 femmes promues pour 29 hommes. Des chiffres précis. Il n'y a pas de vote, vous avez donc pris acte de la présentation qui vient de vous être faite sur la mesure et la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de notre administration au titre de l'année 2023.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *Il est pris acte des indicateurs et de l'index établi à 78 points relatifs à l'égalité professionnelle au sein de l'administration départementale, au titre de l'année 2023.*

Présents : 28

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé.

Pouvoirs : 2

Guillaume Peltier à Virginie Verneret ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote : dont acte.

Résultat : La délibération est adoptée.

7. Garantie pour un emprunt de l'OPH Terres de Loire Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Construction de 3 logements à Mer

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

La garantie pour un emprunt de l'OPH Terres de Loire Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, construction de trois logements à Mer. Mes chers collègues, il vous est proposé d'accorder la garantie du département à hauteur de 100 % à l'emprunt contracté par l'OPH

Terres de Loire Habitat pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 671 363 € pour la construction de trois logements situés rue Frédéric Chopin, à Mer. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
 Adopté à l'unanimité des votants, je vous remercie.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le département de Loir-et-Cher accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt n° 159015 d'un montant total de 671 363 € souscrit par l'OPH Terres de Loire Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 159015 constitué de trois lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie du département est accordée à hauteur de 100 % de la somme en principal soit 671 363 € (six cent soixante et onze mille trois cent soixante-trois euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ce prêt est destiné à la construction de 3 logements situés rue Frédéric Chopin à Mer (41500).

ARTICLE 2 : La garantie du département de Loir-et-Cher est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, le département de Loir-et-Cher s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Le département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Présents : 28

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé.

Pouvoirs : 2

Guillaume Peltier à Virginie Verneret ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	23	Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Benjamin Vételé, Benjamin Vételé

		(pouvoir d'Hanan El Adraoui).
Contre	0	
Abstention	0	
Dépôts	7	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Pascal Huguet, Florence Doucet, Stéphane Baudu, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).

Résultat : La délibération est adoptée.

8. Garantie pour un emprunt de la société 3F Centre-Val de Loire auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Construction de 4 logements à Lamotte-Beuvron

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Dossier n° 8, c'est le même dispositif, mais pour la société 3F Centre-Val de Loire auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il vous est proposé d'accorder la garantie du département à hauteur de 100 % à l'emprunt de 499 768 € souscrit par la société 3F Centre-Val de Loire pour la construction de quatre logements situés 84, rue Ernest Gaugiran à Lamotte-Beuvron. Y a-t-il un vote contre ? Une abstention ? Je n'en vois pas, donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 - Le département de Loir-et-Cher accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt n° 163531 d'un montant total de 499 768 € souscrit par la société 3F CentreVal de Loire auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 163531 constitué de quatre lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie du département est accordée à hauteur de 100 % de la somme en principal de 499 768 euros (quatre-cent-quatre-vingt-dix-neuf mille sept-cent-soixante-huit euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ce prêt est destiné à la construction de 4 logements situés 84 rue Ernest Gaugiran à Lamotte-Beuvron (41600).

ARTICLE 2 - La garantie du département de Loir-et-Cher est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, le département de Loir-et-Cher s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - Le département de Loir-et-Cher s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Présents : 28

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal

Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé.

Pouvoirs : 2

Guillaume Peltier à Virginie Verneret ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
Pour	29	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir d'Hanan El Adraoui).
Contre	0	
Abstention	0	
Déport	1	Florence Doucet.

Résultat : La délibération est adoptée.

9. Garantie du département aux prêts contractés par les bailleurs de logements sociaux pour 2025

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 9 porte sur la garantie du département pour les prêts contractés par les bailleurs de logements sociaux en 2025.

Mes chers collègues, chaque année, les trois principaux bailleurs sociaux de Loir-et-Cher sollicitent le département pour obtenir la garantie sur leurs prêts destinés aux opérations relatives au parc social, que ce soit de la réhabilitation ou des constructions de logements. Après une longue période de stabilité, le stock de dette garantie du département a connu une croissance assez importante depuis 2018 et particulièrement en 2024. Il se situe à 292 millions d'euros aujourd'hui contre 253 en 2018. Un échange a été initié avec les trois organismes avec la perspective de stabiliser le stock de dette garantie du département. L'objectif consisterait donc en tendance à garantir à l'avenir un stock de dette équivalent à celui qui s'amortit chaque année.

Dans cette perspective, il serait notamment utile de revenir sur une particularité qui n'est pas nécessairement pratiquée par d'autres départements : le fait de garantir à 100 % les prêts locatifs aidés d'intégration. Ces prêts seraient désormais garantis à 50 %, comme les prêts locatifs à usage social, à charge pour les organismes HLM de solliciter un co-garant, une commune, un EPCI ou d'autres opérateurs. À titre d'exemple, en 2023, le montant des prêts garantis à 100 % représentait 6 millions d'euros, soit 31 % du montant total garanti, et en 2024, 12 millions d'euros ont été garantis, soit 51 % du montant total garanti. Je vous propose donc d'approuver le volume à garantir pour les organismes HLM suivants en 2025 : Société anonyme régionale d'HLM Loir-et-Cher logement :

6 millions d'euros ; Société 3F Centre-Val de Loire : 6 millions d'euros ; Loir-et-Cher Terres de Loire Habitat : 7 millions d'euros. Je vous propose également de garantir la dette des bailleurs uniquement à hauteur de 50 % maximum, quel que soit le type de prêt à compter de 2025. Je ne vois pas de question. Je vous propose donc le vote de ce rapport n° 9. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : *Il est décidé à compter du 1^{er} janvier 2025, la mesure visant à accorder une garantie partielle de 50 % maximum aux emprunts contractés par les organismes d'HLM quelle que soit la taille de la commune concernée et quel que soit le type d'emprunt contracté sous réserve que ce dernier ne concerne pas des constructions neuves dans des communes dont le pourcentage de logements sociaux est supérieur ou égal au taux, majoré de 10 points, prévu par les articles L.302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation. Il est précisé qu'il s'agit de garantie conjointe et non solidaire.*

Il est précisé que les garanties à attribuer dans le cadre de ces enveloppes ne concerneront que des opérations de construction ou de rénovation de logements sociaux financées à l'aide de prêts normés distribués par les organismes bancaires habilités à les octroyer ainsi que de prêts distribués par les organismes collecteurs du « 1 % logement ».

Le régime de garantie d'emprunts s'applique également aux associations loi 1901 dès lors que celles-ci sont gestionnaires des logements inclusifs et que les emprunts garantis sont destinés à financer des logements inclusifs.

Ces dispositions s'appliquent sous réserve de :

- *l'intervention du facilitateur du conseil départemental pour l'intégration de clauses d'insertion sociales au minimum de 5 % du nombre d'heures de travail nécessaire à la réalisation de ce projet ;*
- *la validation du projet dans le cadre de la charte départementale de promotion d'un habitat regroupé et adapté aux personnes âgées ou en situation de handicap, ou de la pertinence du projet au regard des besoins du territoire ;*
- *la valorisation du soutien du département dans toutes les actions de communication mises en place par tous les bénéficiaires de la garantie.*

ARTICLE 2 : *Pour 2025, le volume maximum à garantir pour les trois bailleurs principaux s'élève à 19 000 000 € (hors d'éventuelles demandes émanant d'autres organismes œuvrant dans le domaine du logement social) et se décline comme suit :*

- *Société anonyme régionale d'HLM Loir-et-Cher Logement : 6 000 000 € ;*
- *Société 3 F Centre Val de Loire : 6 000 000,00 € ;*
- *Office public de l'habitat de Loir-et-Cher Terres de Loire Habitat : 7 000 000 €.*

Présents : 28

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé.

Pouvoirs : 2

Guillaume Peltier à Virginie Verneret ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
Pour	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir d'Hanan El Adraoui).
Contre	0	
Abstention	0	

Résultat : La délibération est adoptée.

10. Compétences déléguées au président du conseil départemental - Décisions prises du 1^{er} mai au 31 octobre 2024

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 10, qui nous sera présenté par Yves Lecuir, porte sur la mise en œuvre des compétences déléguées au président du conseil départemental au cours de la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2024.

Monsieur Yves LECUIR

Merci, président. Mes chers collègues, il vous est proposé de prendre acte de l'information sur les décisions prises entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2024 dans le cadre des délégations accordées à notre président et ces décisions portent sur les domaines suivants : marchés et accords-cadres, clôture d'une régie comptable, fonds de solidarité pour le logement, clause d'insertion, action en justice, indemnités de sinistre, louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, aliénation de gré à gré de biens mobiliers à titre onéreux jusqu'à 4 600 €, et pour finir, demande d'attribution de subventions, soit auprès de l'État soit auprès d'autres collectivités.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien. Pas d'observation ? Il n'y a pas de vote pour ce dossier, c'est un dont acte.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le conseil départemental prend acte de l'information donnée sur les décisions prises par le président du conseil départemental du 1^{er} mai au 31 octobre 2024 dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

Présents : 28

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé.

Pouvoirs : 2

Guillaume Peltier à Virginie Verneret ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0**Vote : dont acte.**

Résultat : La délibération est adoptée.

11. Communication sur le bilan 2024 Loir-et-Cher en action**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Le dossier n° 11, c'est une communication sur le bilan 2024 de Loir-et-Cher en action et je vous propose d'en être le rapporteur.

Ce rapport dresse le bilan de notre projet de mandat et projet d'administration « Le Loir-et-Cher en action pour l'année 2024 ». Il revient sur les réalisations de l'année écoulée et précise certains projets qui seront portés pendant l'année 2025. Au total, en 2024 sur l'ensemble des 96 projets de mandat d'administration du Loir-et-Cher en action, 62 sont mis en œuvre de manière opérationnelle, 26 sont en conception, 4 ne sont pas encore commencés et 4 sont différés.

Concernant le projet de mandat, je me félicite de la poursuite ou de la concrétisation de nombreux dispositifs et politiques en 2024. Nous pouvons citer, par exemple, la réussite du chèque sport culture 41 avec 4 000 dossiers reçus, un vrai engouement ; ou encore le succès de notre cinéma itinérant Clap'41 qui connaît une fréquentation, à novembre 2024, encore plus importante que l'entièreté de l'année 2023, avec une moyenne de 41 spectateurs par séance contre 36 en 2023.

À noter également que Clap'41 jeunesse a été aussi un succès sur trois représentations, trois mercredis pendant les vacances scolaires. Et nous avons eu une récompense du D d'Or, mais je vous l'avais déjà montré, pour ce dispositif de Clap'41.

Les musicales 41 conservent leur place de manifestation culturelle de premier plan avec une fréquentation record pour deux spectacles à la Halle aux grains qui ont rassemblé 1 035 spectateurs et une projection gratuite à Vendôme devant un public de deux fois 250 spectateurs. Nous avons eu deux représentations consécutives, la salle étant trop petite.

Année olympique, 2024 est celle du triomphe des Jeux olympiques et paralympiques auquel le département de Loir-et-Cher a contribué en accueillant les deux passages de relais de la flamme, en concevant et animant un tiers lieu, « le Rendez-vous des Jeux », et en poursuivant ses dispositifs d'aide aux équipements sportifs, à l'acquisition de matériels aux sportifs de haut niveau, tout en renouvelant les « Collégiales 41 » à destination de nos collégiens.

Pour un Loir-et-Cher durable, l'année 2024 a marqué la poursuite de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier départemental, avec notamment la construction du barreau routier de Pommegorge à Mer ou encore la mise en service de la voie verte entre Saint-Hilaire et Morée.

La promotion des espaces naturels sensibles auprès des collégiens s'est poursuivie avec la signature de conventions de parrainage entre les collèges et les ENS, tout comme notre soutien aux collectivités à travers la DDSR, la DDMA et la DDAD.

Pour un Loir-et-Cher innovant, 2024 a vu se poursuivre un travail engagé dès le début de la mandature pour développer différentes approches, transformer, faire connaître et promouvoir, faciliter et proposer des offres de pointe et la concrétisation d'un projet phare, notre Cité du numérique.

Pour un Loir-et-Cher solidaire, l'année 2024 poursuit la course et engagements : rendre acteur, prévenir et s'adapter. Des réflexions partenariales engagées ont abouti à la nouvelle territorialisation de nos 12 maisons départementales des solidarités et au vote de notre schéma des solidarités en session le 17 octobre dernier. Le schéma des solidarités renforcera la capacité d'action solidaire du conseil départemental.

Concernant le projet d'administration, l'année 2024 a été riche en initiatives pour rendre les agents acteurs de l'innovation et de la transformation managériale, acteurs d'un environnement de travail innovant et acteurs de la modernisation de notre collectivité avec notamment la poursuite du déploiement de notre marque employeur pour attirer et fidéliser nos collaborateurs, l'intégration des objectifs de développement durable dans nos projets ou encore l'expérimentation de nouveaux outils managériaux.

L'année 2025 verra la poursuite des projets menés à bien en 2024 et le démarrage de nouveaux projets structurants pour notre collectivité, avec l'attention nécessaire quant à la sauvegarde de la santé financière de notre département. Nous continuerons à agir sur notre attractivité en nous appuyant sur notre agence d'attractivité Be-LC, afin notamment de réduire les déserts médicaux, et nous poursuivrons notre soutien aux sports et à la culture. Je fais un bref aparté sur la situation des déserts médicaux, c'est la première année depuis plus de dix ans qu'on a un chiffre égal entre les départs des médecins à la retraite et les inscriptions au tableau de l'ordre. Même l'agence régionale de santé estime que c'est vraiment grâce à notre plan 41 et à notre agence d'attractivité, je tenais à porter cette information à votre attention.

2025 sera aussi l'année du début ou de l'achèvement de grands projets : l'achèvement du collège de Neung-sur-Beuvron, la finalisation de la liaison cyclable Blois-Cellettes ou encore le lancement du chantier de la passerelle Loire. L'inauguration de la Cité du numérique permettra le déploiement d'un programme diversifié et adapté aux besoins des Loir-et-Chériens, alors que la mise en œuvre opérationnelle du schéma des solidarités, avec ses 163 actions, dont 15 actions phares dès 2025, touchera tous les aspects de la vie des Loir-et-Chériens et viendra également renforcer l'accompagnement des publics fragiles. Dans un cadre financièrement contraint, l'année 2025 marquera malgré tout la poursuite résolue de notre projet commun, « le Loir-et-Cher en action ». Il n'y a pas de vote sur ce dossier, c'est un dont acte. Une question de Lionella.

Madame Lionella GALLARD

Vous êtes passé à côté du sujet principal dans ce rapport qui est la chorale du conseil départemental. On a des artistes au sein de notre conseil départemental et je voulais savoir si cette chorale avait vocation à se produire en extérieur, et si oui quand.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Si vous votez bien, elle va se produire maintenant. Non. Elle continue bien sûr, c'est très important et d'ailleurs, les élus sont conviés aussi à participer à cette chorale. Au passage, nous avons besoin de voix d'hommes ...

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

On ne savait pas qu'il fallait faire chanter les hommes, on n'avait pas l'information, président. Il faut faire chanter les hommes ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

C'est vrai qu'on voulait faire venir cette chorale aux vœux pour le personnel, mais comme la cérémonie a été annulée... Benjamin, toi qui as une voix grave, je pense que tu pourrais intégrer cette chorale.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Oui, le président veut me faire chanter... Simplement un élément de méthode et d'appréciation, c'est-à-dire que c'est une communication, donc il n'y a effectivement pas de vote. Moi je ne me reconnais évidemment pas complètement dans ce bilan du projet de la majorité départementale, sur lequel je pense qu'au cours de nos différents débats budgétaires, ou plus tard dans l'année, on aura l'occasion de redire les choses. Je pense qu'il y a quand même des indicateurs dans le département – sur la question de la démographie, sur la question des indicateurs sociaux, sur la question des priorités – qui montrent que le bilan n'est pas aussi positif que celui qui est présenté là, mais on aura l'occasion d'en débattre à nouveau prochainement.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *Il est donné acte de la communication du rapport bilan « Loir-et-Cher en action » pour l'année 2024.*

Présents : 28

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé.

Pouvoirs : 2

Guillaume Peltier à Virginie Verneret ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote : dont acte.

Résultat : La délibération est adoptée.

12. Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire relatif au contrôle des comptes et de la gestion du département de Loir-et-Cher - Exercices 2018 et suivants

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons finir notre session et notre matinée avec notre dernier dossier. Vous avez tous reçu la présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes. Juste pour vous faire un petit rappel, le jour même de mon élection à la présidence du conseil départemental, j'ai demandé à Xavier Patier qui était à l'époque directeur général des services, un audit interne sur les subventions aux associations, audit qui n'avait rien montré en anomalie. Suite à des demandes de certains d'entre vous afin de réaliser un audit externe, j'ai donc saisi la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire pour un audit. Dans ma lettre j'avais présenté trois thématiques que vous aviez soulevées aussi, qui étaient les marchés publics, Job 41 et la Cité du numérique. J'avais saisi la CRC parce que c'est une juridiction financière indépendante, qui est chargée du contrôle du bon emploi des deniers publics et qui est peut sanctionner en cas de manquement au

bon usage. C'est une juridiction qui n'est pas contestable.

En application des dispositions de l'article L.243-6 du code des juridictions financières, vous avez eu communication intégrale du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire, relatif au contrôle des comptes et à la gestion du département sur les exercices 2018 et suivants, ainsi que les réponses qui ont pu être formulées par les différents exécutifs concernés.

À titre liminaire, je souhaite vous indiquer que les travaux de contrôle de la CRC se sont déroulés entre septembre 2023 et avril 2024 avec un très grand professionnalisme de la part de la magistrate en charge du dossier et de son assistante. Les échanges ont été denses, approfondis, avec la pleine volonté partagée qu'ils soient éclairants et parfaitement objectifs. Le département a fait diligence à l'ensemble des demandes de la chambre avec une transparence totale et un respect scrupuleux des délais impartis. Ce sont près de 2 000 pièces, fichiers informatiques, analyses qui ont été transmis à la chambre pour éclairer au mieux ses travaux. Vous l'avez compris à la lecture du rapport, ce contrôle était centré autour de trois thématiques principales : la gestion financière et la trajectoire budgétaire de la collectivité, la performance de la commande publique et enfin la gouvernance de la collectivité et notamment les enjeux de maîtrise des risques, une thématique déployée actuellement dans l'ensemble des contrôles des chambres régionales des comptes.

Permettez-moi très brièvement en introduction du débat de ce rapport, de souligner quelques constats majeurs formulés par la chambre.

S'agissant de la maîtrise de la fonction financière et de la trajectoire budgétaire de la collectivité, la chambre porte un regard très favorable sur la gestion de la collectivité. La situation financière sur la période 2018 à 2022 est qualifiée de saine. La chambre reconnaît que le département s'efforce de contenir la hausse de ses dépenses de fonctionnement malgré l'évolution des interventions sociales et les décisions imposées au niveau national. Elle note encore qu'au cours de la période contrôlée, le département de Loir-et-Cher a réussi à contenir l'augmentation moyenne des charges de gestion en deçà de celles des produits et que les dépenses de personnel restent inférieures à la moyenne de la strate des départements comparables. La chambre souligne également l'effort d'investissement réalisé sur la période, en hausse constante, tout en préservant de vraies marges de manœuvre. L'endettement est modéré et ne présente aucun risque. Bien évidemment, et nous le regrettons tous amèrement, ces constats apparaissent aujourd'hui très datés alors que nous parlons pourtant de 2022-2023.

Même si le Loir-et-Cher, comme tous les départements de France, est aujourd'hui frappé de plein fouet par la déferlante de l'effondrement des recettes, conservons la fierté de notre saine gestion pleinement reconnue dans le rapport de la CRC.

S'agissant maintenant de la performance de la commande publique, là également, les constats de la chambre sont favorables et je souhaite saluer l'action d'Yves Lecuir et des services. La CRC relève un cadre stratégique pour la commande publique adapté aux enjeux. Le département de Loir-et-Cher a fait de la commande publique un levier pour agir sur les enjeux économiques, sociaux et écologiques du territoire. L'appréciation de la chambre se fonde notamment sur l'important travail de concertation et de conception du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables, le SPASER décrit dans les développements des pages 37 et 38 du rapport d'observations définitives. La chambre considère que la commande publique est bien organisée et que le recensement annuel des besoins est fondé sur une nomenclature cohérente. Les procédures sont formalisées, diffusées en interne et préconisent le développement de bonnes pratiques.

Enfin, la chambre souligne l'existence d'une démarche complémentaire d'adaptation et d'amélioration constante. L'intérêt du GIP Approlys Centr'Achat est également observé par la chambre dans les développements des pages 40 à 41. Sur l'ensemble des procédures de marchés examinées par la chambre, deux seulement ont fait l'objet de remarques, auxquelles le département a répondu de façon objective et précise. La CRC souligne elle-même en toute transparence, page 44 de son rapport,

qu'elle a notamment retenu des consultations de plus faibles montants fragiles. La majorité de nos marchés n'appelle donc aucun commentaire de sa part et nous ne pouvons que nous en féliciter. S'agissant de l'exécution comptable des marchés, la CRC mentionne que le délai global de paiement du département est également incitatif pour les entreprises locales ou les très petites entreprises. Il est stable à un niveau très satisfaisant.

Enfin, s'agissant du formalisme lié à la gouvernance globale de la collectivité et à la bonne maîtrise des risques, la CRC note les avancées importantes réalisées au cours des dernières années, notamment sur la prévention des conflits d'intérêts au sein de l'assemblée départementale, avec une augmentation tout à fait notable des cas de déport à partir de 2022. La chambre invite toutefois la collectivité à mieux formaliser et encadrer ses procédures de déport et, de façon plus globale, ses procédures de prévention des risques déontologiques. La Chambre souligne la bonne information générale produite à l'attention des élus en début de mandature sur les obligations déclaratives auprès de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) ainsi que les diverses obligations d'ordre déontologique : charte de l'élu local, textes applicables à l'exercice du mandat, guide de l'élu. Le département s'est en effet efforcé de rendre tangible les diverses préconisations de la HATVP dans le fonctionnement des organes délibérants, en systématisant à chaque réunion l'examen des dossiers sous un angle déontologique afin de sécuriser à la fois la situation juridique des élus et la légalité des actes.

La CRC a pu noter quelques retards dans le dépôt des déclarations du patrimoine des intéressés, tous les dépôts attendus ont toutefois été *in fine* réalisés. J'en profite ici pour rappeler à chacun de nous l'importance fondamentale de respecter ces règles et remercie le cabinet et la direction de l'assemblée et des affaires juridiques pour leur vigilance sur le rappel des règles à chaque échéance clé.

Vous avez pu constater que la chambre formule au final trois recommandations.

Élaborer et présenter un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette recommandation est d'ores et déjà mise en œuvre, ce rapport vous a été présenté lors de la session du 17 octobre dernier.

Autre recommandation, formaliser les règles de déport et plus globalement les mesures de prévention des atteintes à la probité. Le travail est initié et un cadre vous sera prochainement proposé.

Enfin, dernière recommandation, mettre en place la procédure de recueil et de traitement des signalements des agents lanceurs d'alerte. Là également le travail est initié, des premiers contacts ont été pris notamment avec le centre de gestion pour concevoir une procédure externalisée, sécurisée et neutre.

En conclusion de ces quelques propos, je vous rappelle qu'un bilan de la mise en œuvre de ces trois recommandations sera réglementairement présenté dans un an. Je cède maintenant la parole à celles et ceux qui souhaitent intervenir sur ce rapport de la CRC. Stéphane, à toi la parole.

Monsieur Stéphane BAUDU

Merci Monsieur le président. Nous avons enfin ce rapport de la CRC. Je dis enfin, ce n'est pas une critique par rapport au conseil départemental, mais on sait que parfois, même si la mobilisation est rapide, la réalisation est plus lente, mais elle arrive et c'est tant mieux. Nous faisons partie des groupes à avoir incité cette démarche. Tu avais toi-même lancé, tu l'as rappelé tout à l'heure, une première démarche qui, à nos yeux, n'était pas suffisante et qui nécessitait une vision externe. Nous avons eu un débat il y a deux ou trois ans sur le fait de dire « chambre régionale des comptes » ou « audit externe ». Nous sommes partis sur la chambre régionale des comptes et on a enfin ce rapport. On voit bien que quand une CRC cherche, elle trouve. Il suffit de voir ce qui se passe dans la Somme, avec les difficultés du président du conseil départemental pour voir qu'effectivement les CRC ont la capacité de trouver et, potentiellement d'ailleurs derrière, de lancer des procédures en

justice pouvant mettre en cause l'exécutif de la collectivité concernée. Dont acte. D'interrogations sur la capacité de la CRC à faire un travail minutieux et approfondi et d'en tirer les conclusions. J'ai lu comme toi, et si je n'ai peut-être pas eu tous les éléments, mais de ce que l'on a pu avoir comme éléments de synthèse, je trouve que le travail est effectivement assez consistant et qu'il ne démontre pas de faute ... qu'il ne démontre pas de faute.

Dont acte. Et je prends cela effectivement comme un élément important. Il n'y a pas de faute mais il y a des faiblesses, notamment, tu en as cité quelques-unes, sur la gestion des conflits d'intérêts, la gestion du cumul d'activités, la gestion des cadeaux, des invitations et des déports, qu'ils soient potentiellement à destination des élus ou des cadres de la collectivité. Faiblesses qu'on aurait pu je pense adresser à beaucoup de collectivités qui connaissent des difficultés par rapport à des évolutions réglementaires et qu'elles ont du mal à assimiler aussi rapidement que le souhaiteraient les autorités de contrôle et les juridictions. Il y a des faiblesses, elles sont en partie corrigées, elles le seront un peu plus et un peu mieux dans les années à venir, dont acte également et je pense qu'on a un cadre pour faire peut-être plus et mieux, peut-être dans une forme de plus grande transparence pour faire en sorte qu'on se concentre sur l'essentiel.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Stéphane. Michel.

Monsieur Michel CONTOUR

Juste sur un point particulier, j'y ai fait un peu allusion dans mon introduction. Quand on parle de lanceurs d'alerte, cela nous rappelle la période où nous avons lancé l'alerte sur les commandes de plexiglas à l'époque, qui avaient été faites sans concurrence, sans appel d'offres et qui, à la suite de notre lancement d'alerte, a valu qu'effectivement on rectifie un peu le tir en s'adressant à une autre société qui aurait pu dès le début être concernée. Dont acte.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Sur le marché public concernant la société Stal Industrie que tu évoques, j'ai eu un échange assez long avec la présidente de la CRC. Elle a très bien compris que la situation était alors extrêmement compliquée puisqu'en mars 2020, le Président de la République parlait lui-même d'un état de guerre. Je rappelle qu'à l'époque, les masques se négociaient sur les tarmacs des aéroports par différents pays, avec des malles de billets pour la Chine. Et là, il n'y avait pas d'appels d'offres. Enfin, je le redis, le préfet de l'époque a été parfaitement averti de cette situation par nos soins. Merci quand même, Michel pour ton intervention. Benjamin souhaitait intervenir.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci président. Je me situerais effectivement dans le prolongement de l'intervention de Stéphane, c'est-à-dire que nous prenons acte de ce rapport. Sur la santé financière du département, effectivement, on a des indicateurs qui nous étaient proposés, jusqu'à présent, il y a eu des débats politiques sur l'appréciation de la capacité à aller plus loin ou moins loin, mais sur la saine gestion, les choses sont claires. Je pense que ce rapport témoigne de plusieurs choses, de son contenu sur la gestion financière, il témoigne aussi du fait que c'est toujours intéressant d'avoir un regard extérieur posé sur des questions de transparence. Nous avons donc bien fait d'insister pour avoir ce rapport extérieur.

Aujourd'hui finalement, il permet d'apaiser la situation et donc de mettre tout le monde au même niveau sur l'information et le regard qu'on peut porter sur cette question de transparence. Je pense qu'il faut aussi se saisir des marges de progrès qui peuvent exister. Je relève la marge de progrès sur effectivement la question qui nous est posée à nous, élus, sur l'assemblée départementale, sur la question du règlement intérieur. Je pense qu'il y a des choses qui peuvent être améliorées, par exemple la question de la gestion des absences de certains collègues qui sont très régulières et à la question de leur indemnité. Concernant la question de l'écêtement de ces mêmes collègues quand ils sont aujourd'hui parlementaires européens et donc de l'organisation de tout cela avec leur indemnité

de conseiller départemental. Je pense qu'il y a des sujets qui peuvent être abordés pour les collègues qui font la leçon ensuite sur la fraude sociale, ils ne sont pas là pour répondre, mais il y a quand même des sujets importants. Mais d'une manière générale, je trouve que c'est bien qu'on puisse sereinement aborder ces questions-là, donc de mon point de vue également, le sujet de la transparence et de ce qui était demandé en début de mandature est clos.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

D'autres prises de parole ? Catherine, tu souhaitais intervenir ?

Madame Catherine LHÉRITIER

Monsieur le président, je voulais m'associer à l'hommage que tu as rendu et à tes remerciements à la direction de la commande publique, puisque je vois qu'on a des process de commandes qui sont particulièrement fiables et à rendre hommage à notre collègue Yves qui préside la commission d'appel d'offres avec brio. Merci à vous.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien. Il n'y a plus de prise de parole sur ce sujet ? Il n'y a pas de vote bien entendu c'est un dont acte.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *Il est donné acte au président du conseil départemental de la tenue du débat sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire relatif au contrôle des comptes et de la gestion du département de Loir-et-Cher pour les exercices 2018 et suivants.*

Présents : 28

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé.

Pouvoirs : 2

Guillaume Peltier à Virginie Verneret ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote : dont acte.

Résultat : La délibération est adoptée.

Notre session se termine, je vous remercie de votre présence. Pour ceux qui le souhaitent, on se retrouve au Bourg-neuf. Ceux que je ne verrai pas, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et surtout un bon Noël. Et puis pour ceux qui vont prendre des vacances, bonnes vacances. À bientôt.

La séance est levée à 12h40.